

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **INTERCOMMUNALE DE GESTION IMMOBILIERE LIEGEOISE**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Esplanade de l'Europe

N° : 2

Boîte :

Code postal : 4020

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0262.052.032

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

12-07-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.7, A-app 8, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**CHANE-ALUNE Eléna**

Rue Vivegnis 435  
4000 Liège  
BELGIQUE

**HUPKENS Jean-Pierre**

Rue Joseph-Dejardin 86  
4020 Liège-4020  
BELGIQUE

**RADERMECKER Laurent**

Rue de Louveigné 176  
4052 Beaufays  
BELGIQUE

**YERNA Maggy**

Rue Saint-Laurent 358  
BELGIQUE

**LAMBERT Marie-Claire**

Avenue de Péville 80  
4030 Grivegnée (Liège)  
BELGIQUE

**EL HASNAOUI Sarah**

Avenue Sluysmans 30  
4030 Grivegnée (Liège)  
BELGIQUE

**VMD Réviseurs d'entreprises SRL (B01008)**

0720918054  
Avenue F. Bovesse 100  
4053 Embourg  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

DEFLANDRE Olivier (A02318)

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	<b>8.669.267</b>	<b>7.976.835</b>
6.1.1	21	2.176	4.352
6.1.2	22/27	<b>5.482.309</b>	<b>4.766.000</b>
	22	526.437	
	23	30.423	65.937
	24	5.504	11.949
	25		
	26	3.807.446	3.941.148
	27	1.112.499	746.966
6.1.3	28	<b>3.184.782</b>	<b>3.206.483</b>
	29/58	<b>48.155.764</b>	<b>42.141.495</b>
	29	<b>30.063.254</b>	<b>27.712.234</b>
	290		
	291	30.063.254	27.712.234
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	<b>10.255.599</b>	<b>1.199.633</b>
	40	17.255	34.427
	41	10.238.343	1.165.206
	50/53	<b>5.472.455</b>	<b>2.005.288</b>
	54/58	<b>2.289.950</b>	<b>11.120.192</b>
	490/1	<b>74.507</b>	<b>104.149</b>
	20/58	<b>56.825.031</b>	<b>50.118.330</b>



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.907.379</u></b>	<b><u>1.449.682</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>1.902.475</b>	<b>1.410.997</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	232.198	159.408
Fournisseurs		440/4	232.198	159.408
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	21.125	88.895
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	996.501	1.137.980
Impôts		450/3	893.077	1.056.448
Rémunérations et charges sociales		454/9	103.424	81.532
Autres dettes		47/48	652.651	24.714
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>4.904</b>	<b>38.685</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>56.825.031</b>	<b>50.118.330</b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.387.846	803.445
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	4.149	278.211
Chiffre d'affaires		70	410.780	450.350
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	832.622	833.467
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	181.566	194.330
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-7.752	14.482
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	73.610	66.102
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	10.438	317.056
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>297.361</b>	<b>-621.993</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>29.683</b>	<b>36.202</b>
Produits financiers récurrents		75	29.683	15.281
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		20.921
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>77.296</b>	<b>266</b>
Charges financières récurrentes		65	54.196	266
Charges financières non récurrentes		66B	23.101	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>249.748</b>	<b>-586.057</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>744</b>	<b>24.078</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>249.004</b>	<b>-610.134</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>249.004</b>	<b>-610.134</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS****Bénéfice (Perte) à affecter**

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

**Prélèvement sur les capitaux propres****Affectation aux capitaux propres**

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

**Bénéfice (Perte) à reporter****Intervention des associés dans la perte****Bénéfice à distribuer**

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	<b>2.284.637</b>	<b>2.035.633</b>
(+)/(-)	(9905)	249.004	-610.134
(+)/(-)	14P	2.035.633	2.645.767
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	<b>2.284.637</b>	<b>2.035.633</b>
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

## ANNEXE

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

## Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

## Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

## Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

## Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

## VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	10.880
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	10.880	
8129P	XXXXXXXXXX	6.528
8079	2.176	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	8.704	
(21)	2.176	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	6.352.017
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.406.639	
Cessions et désaffectations	8179	362.449	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8189	-501.276	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	6.894.931	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8329P	XXXXXXXXXX	1.586.017
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	179.390	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	352.785	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	1.412.622	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	5.482.309	

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Montants non appelés au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	3.491.596
8365	1.400	
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	3.492.996	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	285.113
8475	23.101	
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525	308.214	
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	3.184.782	

**RÉSULTATS****PERSONNEL**

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE****Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

**Charges non récurrentes**

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

**RÉSULTATS FINANCIERS**

**Intérêts portés à l'actif**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	21,4	23,4
76	<b>4.149</b>	<b>299.131</b>
(76A)	4.149	278.211
(76B)		20.921
66	<b>33.539</b>	<b>317.056</b>
(66A)	10.438	317.056
(66B)	23.101	
6502		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

**Gages sur fonds de commerce**

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

**Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs**

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

**Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs**

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

**Privilège du vendeur**

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

**Gages sur fonds de commerce**

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

**Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs**

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

**Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs**

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

**Privilège du vendeur**

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées  
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Droit d'usufruit à titre gratuit des bâtiments et terrains détenus de la Ville de Liège du site du Palais des Congrès

Exercice
1.997

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Inscription hypothécaire au 2ème rang au profit de l'I.G.I.L.

Exercice
385.000

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

VMD Réviseurs d'entreprises SRL

Exercice
7.840

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

**Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation**

Nature des transactions

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société**

Nature des transactions

Exercice

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## Règles d'évaluation

## Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont soit :

- Pris en charge au moment où ils sont engagés ;
- amortis au minimum au taux de 20 % conformément à l'article 59 de l'arrêté royal du 30/01/2001.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire de 20 %.

Dans le cas d'utilisation non limitée dans le temps, des réductions de valeur sont appliquées en cas de dépréciation durable.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de revient ou d'apport, y compris les frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués de manière linéaire selon les taux suivants :

- Immeubles de 3 % à 5 % l'an ;
- Installations, machines et outillage de 10 % à 20 % ;
- Mobilier et matériel de bureau : 20 % ;
- Matériel informatique : 33 % ;
- Matériel roulant de 20 % à 25 % ;
- Matériel d'occasion de 33 % à 50 % ;
- Aménagement des locaux de 10 % à 20 %

Les immobilisations en cours sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les amortissements sont appliqués prorata temporis.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

## Utilisation non limitée dans le temps

Les terrains font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

## Immobilisations financières

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dont une participation est détenue.

Les moins-values constatées sur immobilisations financières font l'objet d'une réduction de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances à court et à long terme sont reprises à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une réduction de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Stocks et commandes en cours

Néant.

## Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les composants de cette rubrique sont repris à leur valeur nominale. Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value durable.

## Plus value de réévaluation

Les plus-values de réévaluation sont traitées conformément au droit comptable.

## Subsides en capital

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément à l'article 54 de l'arrêté-royal du 30/01/2001. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

## Evaluation des actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en € d'après les modalités suivantes :

- Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours le plus bas entre le cours historique et le cours acheteur à la date de clôture.
- Dettes à un an au plus, et établissement de crédit au cours le plus élevé entre le cours historique et le cours vendeur à la date de clôture. ;
- Créances et dettes à plus d'un an : cours historique

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Pour mémoire, l'année 2021 est marquée, d'une part, par la crise sanitaire. Le Palais des Congrès n'a pas pu organiser les manifestations (congrès, expositions, mariages, ...) à la suite des mesures de restriction imposées par le Comité de concertation. D'autre part, les inondations du 16 juillet 2021 ont stoppé net la reprise d'activité du Palais des Congrès. En effet, en date du 10 octobre 2021, l'I.G.I.L. se voit contraint de fermer ses portes pour une durée indéterminée en vue de restaurer les espaces inondés et procéder au remplacement de l'ensemble de son système HVAC (chauffage, ventilation et climatisation).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) ou (-) (en unités)
<b>LIEGE EXPO</b> 0402413903 Avenue Maurice Denis 4 4000 Liège BELGIQUE					2021-12-31	EUR	4.902.415	-110.470

**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS****DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (RUBRIQUES 45 ET 178/9 DU PASSIF)**

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

**MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS  
OU INSTITUTIONS PUBLICS**

Codes	Exercice
9072	
9076	
9078	<b><u>1.148.980</u></b>

**RAPPORT DE GESTION**

**RAPPORT DE GESTION**  
**Comptes Annuels arrêtés au 31/12/2021**

L'Intercommunale présente un total de bilan de 56.825.031 € au 31/12/21, contre 50.118.330 € au terme de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6.706.701 €.

**1° COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS**

AU NIVEAU BILANTAIRE

D'un exercice à l'autre, l'évolution bilantaire se caractérise comme suit :

**ACTIF- Commentaires :**

**En €**

Libelles	31-12-21	31-12-20	Ecart
<b><u>Actifs immobilisés</u></b>	<b>8.669.267</b>	<b>7.976.835</b>	<b>692.432</b>
Immobilisations incorporelles	2.176	4.352	-2.176
Immobilisations corporelles	5.482.309	4.766.000	716.309
Immobilisations financières	3.184.782	3.206.483	-21.701
<b><u>Actifs circulants</u></b>	<b>48.155.764</b>	<b>42.141.495</b>	<b>6.014.269</b>
Créances à plus d'un an	30.063.254	27.712.234	2.351.020
Créances à un an au plus	10.255.599	1.199.633	9.055.966
Placements de trésorerie	5.472.455	2.005.288	3.467.167
Valeurs disponibles	2.289.950	11.120.192	-8.830.242
Comptes de régularisation	74.507	104.149	-29.642
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>56.825.031</b>	<b>50.118.330</b>	<b>6.706.701</b>

Les immobilisations corporelles progressent de 716.309 €, cette variation se caractérise comme suit :

- de la dotation aux amortissements	- 179.390 €
- des investissements de l'année	+ 1.406.639 €
- du transfert d'une rubrique à une autre	- 501.276 €
- de l'extourne du matériel obsolète/ désaffecté	- 362.449 €
- de la reprise d'amortissements sur le matériel désaffecté	+ 352.785 €



Les principaux investissements réalisés en 2021 concernent les travaux de remplacement de deux ascenseurs et de la rénovation de la verrière du Grand Foyer. Ces investissements sont transférés en compte « Aménagement bâtiments » à hauteur de 537.600 €.

Les investissements en cours réalisés en 2021 portent sur la construction de la nouvelle Halle (498.783€).

Le matériel désaffecté ressort à 362.449 €, il s'agit principalement du matériel déclassé à la suite des inondations survenues en juillet 2021.

Les immobilisations financières s'élèvent à 3.184.782 € au 31/12/2021 contre 3.206.483 € au 31/12/2020, soit une diminution de 21.701 €. Cette variation résulte de la valorisation au 31/12/21 de la société Liège Expo (-23.101 €) et du rachat de 113 parts (+1.400 €).

Les autres créances à plus d'un an s'élèvent à 30.063.254 €, il s'agit du solde à recevoir pour le subside FEDER 2014-2020 – Construction de la nouvelle Halle (27.063.254 €) et du subside de la Ville de Liège octroyé dans le cadre de son plan d'action « Politique intégrée de la Ville » (3.000.000 €).

Les créances commerciales s'élèvent à 17.255 € contre 34.427 € l'année précédente.

Les autres créances d'un montant de 10.238.343 € se composent :

- de l'avance de trésorerie	9.120.000 €
- de créances sociales	287.414 €
- du solde de la cotisation de la Ville de Liège – année 2021	625.000 €
- du solde du subside en capital de la Ville de Liège (rénovation du parking et de ses abords)	125.000 €
- du canon variable – année 2021	57.975 €
- du compte courant TVA	18.289 €
- des impôts et précompte à récupérer	4.665 €

Les placements de trésorerie s'élèvent à 5.472.455 € au 31/12/21 contre 2.005.287 € au 31/12/20. Rappelons qu'en 2021, l'I.G.I.L. a souscrit 3.500.000 € en fonds mixtes.

Les valeurs disponibles ressortent à 2.289.950 € fin 2021 contre 11.120.192 € fin 2020. La diminution des valeurs disponibles résulte de l'avance de trésorerie faite à la Ville de Liège dans le cadre de la convention relative à l'octroi d'avances de trésorerie.

Les comptes de régularisation se composent des charges à reporter de 74.496 € et des produits acquis de 11 €.

**PASSIF- Commentaires :**

**En €**

Libelles	31-12-21	31-12-20	Ecart
<b><u>Capitaux propres</u></b>	<b>46.647.549</b>	<b>41.148.545</b>	<b>5.499.004</b>
<b><u>Apport</u></b>	<b>12.722.066</b>	<b>9.722.066</b>	<b>3.000.000</b>
Apport disponible	11.482.598	8.482.598	3.000.000
Apport indisponible	1.239.468	1.239.468	0
<b><u>Réserves</u></b>	<b>6.830.536</b>	<b>6.830.536</b>	<b>0</b>
Réserves indisponibles	545.392	545.392	0
Réserves disponibles	6.285.144	6.285.144	0
<b><u>Bénéfice reporté</u></b>	<b>2.284.637</b>	<b>2.035.633</b>	<b>249.004</b>
<b><u>Subsides en capital</u></b>	<b>24.810.310</b>	<b>22.560.310</b>	<b>2.250.000</b>
<b><u>Provisions &amp; impôts différés</u></b>	<b>8.270.103</b>	<b>7.520.103</b>	<b>750.000</b>
Provisions & impôts différés	8.270.103	7.520.103	750.000
<b><u>Dettes</u></b>	<b>1.902.475</b>	<b>1.410.997</b>	<b>491.478</b>
Dettes à un an au plus	1.902.475	1.410.997	491.478
<b><u>Comptes de régularisation</u></b>	<b>4.904</b>	<b>38.685</b>	<b>-33.781</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>56.825.031</b>	<b>50.118.330</b>	<b>6.706.701</b>

Les fonds propres progressent de 5.499.004 € par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte :

- de l'augmentation de l'apport disponible 3.000.000 €
- du résultat de l'exercice 249.004 €
- des subsides à recevoir 2.250.000 €

En 2021, l'apport disponible de l'I.G.I.L. est augmenté par un apport en numéraire effectué par la Province de Liège (3.000.000 €). Cet apport a été immédiatement et intégralement libéré conformément l'art 5:5 du CSA.

Les subsides (FEDER et Ville de Liège) d'un montant total de 33.080.413 € sont comptabilisés en subsides en capital à hauteur de 24.810.310 € et en provision pour impôts différés pour 8.270.103 € (soit 25% du subside).

Les dettes à un an au plus d'un montant de 1.902.475 € se composent :

- des dettes commerciales 232.198 €
- des acomptes sur commandes 21.125 €
- des dettes fiscales 893.077 €
- des rémunérations et charges sociales 103.424 €
- des autres dettes 652.651 €

Les dettes commerciales d'un montant de 232.198 € progressent de 72.790 € par rapport au 31/12/2020.



Les dettes fiscales (893.077 €) se composent :

- de la régularisation d'impôts, exercice d'imposition 2018 - année 2017	888.370 €
- de la régularisation d'impôts, exercice d'imposition 2019 – année 2018	24.215 €
- de l'impôt à récupérer , exercice d'imposition 2021 – année 2020	- 20.141 €
- du solde du précompte professionnel	633 €

La régularisation d'impôts portant sur l'année 2017, fait actuellement l'objet d'une réclamation auprès de l'administration fiscale. Suite à cette régularisation, l'administration fiscale a rectifié la déclaration d'impôts relative à l'année 2018, soit un montant de 24.215 €.

Dans le même temps, l'impôt à récupérer relatif à l'année 2020 (20.141 €) est bloqué par l'administration fiscale, celui-ci ne pourra être récupéré par l'I.G.I.L. qu'à la fin du litige fiscal.

Les dettes salariales s'élèvent à 103.424 € contre 81.532 € l'année précédente. Il s'agit essentiellement de la provision pour les pécules de vacances.

Les autres dettes de 652.651 € reprennent le subside APE à rembourser (27.651 €) et le montant à rembourser à la Ville de Liège (625.000 €).

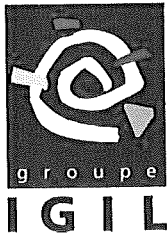
Les comptes de régularisation 4.904 € au 31/12/21 contre 38.685 € au 31/12/20.

#### AU NIVEAU DU COMPTE DE RESULTATS

D'un exercice à l'autre, l'évolution se caractérise comme suit :

En €

Libellés	31-12-21	31-12-20	Ecart
<b><u>Produits d'exploitation (A)</u></b>	<b><u>1.948.879</u></b>	<b><u>1.599.482</u></b>	<b><u>349.397</u></b>
Chiffre d'affaires	410.780	450.350	-39.570
Autres produits d'exploitation	1.533.949	870.921	663.028
Produits d'exploitation non récurrents	4.149	278.211	-274.062
<b><u>Coûts d'exploitation (B)</u></b>	<b><u>-1.651.518</u></b>	<b><u>-2.221.474</u></b>	<b><u>569.957</u></b>
Biens & Services divers	-561.034	-796.037	235.003
Rémunérations	-832.622	-833.467	845
Amortissements	-181.566	-194.330	12.764
Réduction de valeur	7.752	-14.482	22.234
Autres charges d'exploitation	-73.610	-66.102	-7.509
Charges d'exploitation non récurrentes	-10.438	-317.056	306.618
<b><u>Résultat d'exploitation (A-B)</u></b>	<b><u>297.361</u></b>	<b><u>-621.993</u></b>	<b><u>919.354</u></b>
Produits financiers (C)	29.683	36.202	-6.519
Charges financières (D)	-77.296	-266	-77.031
<b><u>Résultat financier (C-D)</u></b>	<b><u>-47.613</u></b>	<b><u>35.936</u></b>	<b><u>-83.549</u></b>
<b><u>Résultat courant avant impôts</u></b>	<b><u>249.748</u></b>	<b><u>-586.057</u></b>	<b><u>835.805</u></b>
Impôts	-744	-24.078	23.334
<b><u>Résultat exercice à affecter</u></b>	<b><u>249.004</u></b>	<b><u>-610.134</u></b>	<b><u>859.138</u></b>



### Commentaires :

Pour mémoire, l'année 2021 est marquée, d'une part, par la crise sanitaire. Le Palais des Congrès n'a pas pu organiser les manifestations (congrès, expositions, mariages, ...) à la suite des mesures de restriction imposées par le Comité de concertation.

D'autre part, les inondations du 16 juillet 2021 ont stoppé net la reprise d'activité du Palais des Congrès. En effet, en date du 10 octobre 2021, l'I.G.I.L. se voit contraint de fermer ses portes pour une durée indéterminée en vue de restaurer les espaces inondés et procéder au remplacement de l'ensemble de son système HVAC (chauffage, ventilation et climatisation).

Malgré les difficultés rencontrées, la société clôture par un bénéfice de l'exercice de 249.004 €

Notons que le chiffre d'affaires pour l'année 2021 s'élève à 410.780 €

Les autres produits d'exploitations d'un montant de 1.533.949 € sont en hausse de 663.028 €. Cette variation s'explique par la cotisation de la Ville de Liège qui s'élève à 1.250.000 € contre 625.000 € l'année précédente.

Relevons également que pour l'année 2021, l'I.G.I.L. perçoit un canon variable de 57.975 € de l'Hôtel Van Der Valk.

Les services et biens divers (561.034 €) diminuent de 235.003 € par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par la baisse d'activité et par la diminution des frais d'honoraires de bureaux d'études, soit 105.094 € fin 2021 contre 294.118 € fin 2020.

Les charges salariales s'élèvent à 832.622 € au 31/12/21 contre 833.467 € au 31/12/20. Pour rappel la fermeture du Palais des Congrès a conduit à la mise au chômage temporaire pour force majeure d'une partie du personnel, à savoir une moyenne de 37 % du personnel pour l'année 2021. Notons que l'I.G.I.L. emploie 20,8 ETP au 31/12/2021 contre 19,8 ETP au 31/12/2020.

Les autres charges d'exploitation d'un montant de 73.610 € se composent essentiellement de l'estimation du précompte immobilier du Palais des Congrès (58.000 €).

Les charges d'exploitation non récurrentes d'un montant 10.438 € se composent principalement des moins-value réalisées sur la désaffectation du matériel technique et de salles suite aux inondations de juillet 2021.

### 2° EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

### 3° INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Depuis le 10 octobre 2021, l'activité du Palais des Congrès est à l'arrêt. Il est indispensable de remplacer le système de chauffage et de ventilation et de rénover les espaces endommagés suites aux inondations de juillet 2021. Sans renouvellement du système de chauffage et de ventilation, il est impossible pour le Palais de Congrès de réouvrir ses portes et de pouvoir accueillir des manifestations.



4° INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

5° INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6° ACQUISITION ACTIONS PROPRES

Néant

7° RISQUES ET INCERTITUDES

Le financement de l'activité dépend pour l'essentiel de la cotisation annuelle versée par la Ville de Liège.

8° UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

9° CONFLIT D'INTERETS

Néant

10° PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Le résultat à reporter à fin 2021 est de :

- Résultat de l'exercice à affecter :	249.004 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	<u>2.035.633 €</u>
	2.284.637 €

Nous proposons à l'AG l'affectation suivante :  
Résultat à reporter : 2.284.637 €

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA SOCIETE « INTERCOMMUNALE DE GESTION IMMOBILIERE  
LIEGEOISE » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société « INTERCOMMUNALE DE GESTION IMMOBILIERE LIEGEOISE », la « société », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société « INTERCOMMUNALE DE GESTION IMMOBILIERE LIEGEOISE » durant 3 exercices consécutifs.

**Rapport sur les comptes annuels**

*Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 56.825.031 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 249.004 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

*Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futures pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des Associations et des statuts de la société.

#### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***


Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Embourg, le 19 mai 2022

SRL VMD Réviseurs d'entreprises  
Commissaire  
Représenté par

  
Olivier DEFLANDRE  
Réviseur d'entreprises

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs  
 Nombre d'heures effectivement prestées  
 Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	17,6	7	21,4	23,4
101	16.147	3.855	20.002	17.603
102	672.150	160.472	832.622	833.467

**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes  
 de niveau primaire  
 de niveau secondaire  
 de niveau supérieur non universitaire  
 de niveau universitaire  
 Femmes  
 de niveau primaire  
 de niveau secondaire  
 de niveau supérieur non universitaire  
 de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction  
 Employés  
 Ouvriers  
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	18	7	21,8
110	18	7	21,8
111			
112			
113			
120	13	1	13,5
1200			
1201	13	1	13,5
1202			
1203			
121	5	6	8,3
1210			
1211	2	5	4,5
1212	2	1	2,8
1213	1		1
130			
134	7	2	8,3
132	11	5	13,5
133			

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
305	1		1

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	2
5802		5812	13
5803		5813	894
58031		58131	894
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

## RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

**SCRL « I.G.I.L. – Palais des Congrès »**  
**N° d'entreprise : BE 0262.052.032**  
**Adresse : Esplanade de l'Europe à 4020 Liège**  
**RAPPORT DE REMUNERATION**  
**EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

Chers associés,

Conformément aux dispositions de l'article 3:12 §1,9° du Code des Sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, par la présente, un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du conseil d'administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

<b>ADMINISTRATEUR PERSONNE PHYSIQUE</b>				<b>REMUNERATION ACCORDEE</b>
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>TITRE</b>	<b>ORGANISME</b>	
HUPKENS	Jean-Pierre	Président	Ville de Liège	8.960,67 €
RADERMECKER	Laurent	Vice-président	Ville de Chaudfontaine	5.495,98 €
YERNA	Maggy	Administrateur	Ville de Liège	1.027,65 €
EL HASNAOUI	Sarah	Administrateur	Ecetia Intercommunale	1.152,60 €
LAMBERT	Marie-Claire	Administrateur	Noshaq	1.537,65 €
CHANE-ALUNE	Éléna	Administrateur	Ville de Liège	1.152,60 €

Nous vous informons qu'aucune autre rémunération ni avantage n'a été attribué aux administrateurs de la société « I.G.I.L. – Palais des Congrès » pour l'exercice social 2021.

Le Fonctionnaire dirigeant,

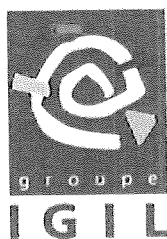


Sophie LEFRANC

Le Président,



Jean-Pierre HUPKENS



## RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE REMUNERATION

Annexe au rapport de gestion du Conseil d'administration

**EXERCICE 2021**  
(ART. L1523-17 §2 CDLD)

En exécution de l'article L 1523-17 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération a établi son rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

### **1. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion**

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de nos statuts, l'intercommunale compte les organes de gestion suivants: l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et le Comité d'audit.

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique pour celle ou celui qui l'accepte une charge de travail et des responsabilités non négligeables. C'est en effet le Conseil d'administration qui propose à l'Assemblée générale la stratégie de l'entreprise et les budgets nécessaires pour la mener à bien. Il contrôle sa mise en œuvre et arrête les comptes annuels.

Pour ce faire, l'administrateur doit maîtriser le domaine d'activité de l'entreprise et ses systèmes de gestion. Le Code de la Démocratie Locale a très justement formalisé cette nécessité en imposant aux administrateurs de développer et de mettre à jour leurs compétences professionnelles dans les domaines d'activité de l'intercommunale. Cette implication nécessite qu'on lui consacre du temps, tant pour acquérir cette maîtrise que pour participer activement aux décisions. Au-delà, l'administrateur assume diverses responsabilités, qu'elles soient civiles ou pénales. Il convient d'indemniser cette implication à due concurrence.

Les montants actuels sont les suivants :

Président	9.462 €/an
Vice-président	6.308,16 €/an
Administrateur	138 €/ jeton
Membre du Comité de rémunération	à titre gratuit
Membre du Comité d'audit	138 €/jeton
Observateur	à titre gratuit

Vu l'investissement rappelé ci-avant que la fonction d'administrateur implique, ces montants apparaissent comme pertinents et correspondent aux montants autorisés par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

L'allocation d'un montant plus élevé au Président et au Vice-président se justifie par la plus grande implication que ces postes nécessitent, la maîtrise nécessaire des dossiers étant plus précise, la disponibilité plus grande et les réunions plus nombreuses, qu'elles soient officielles ou informelles. Ces rémunérations ont été fixées dans les limites prévues par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Vu la population desservie (216.531 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021), le chiffre d'affaires (450.350 € au 31 décembre 2020) et le nombre d'équivalents temps plein travaillant au sein de l'intercommunale (19,8 au 31 décembre 2020), le plafond de référence applicable en vertu de l'article L5311-1 CDLD reste le plafond 2 de 8.570,21 € brut annuel à l'indice 138,01.

## **2. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent.**

Sont considérés comme exerçant une fonction de direction : La Directrice titulaire de la fonction dirigeante locale et le Directeur en charge des départements Commercial et Technique.

Le Conseil d'administration est compétent pour fixer la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante locale. Son régime pécuniaire a été fixé notamment selon l'importance des attributions, le degré de responsabilité et les aptitudes générales et professionnelles requises par la fonction.

Le montant total brut des rémunérations pour l'ensemble des fonctions de direction durant l'exercice 2021 s'élève à 198.504,28 €.

En application de l'annexe 4 du CDLD, sont exclus de la notion de rémunération, pour autant que les règles fiscales soient correctement appliquées, les avantages en toute nature découlant de l'utilisation privée d'outils de travail (téléphone portable, ordinateur portable,...) en ce compris l'éventuelle voiture mise à disposition.

La rémunération brute du titulaire de la fonction dirigeante locale ne dépasse pas le plafond de 245.000,00 euros (annexe 4 du CDLD).

## **3. Pertinence de la politique globale de rémunération.**

Pour des raisons historiques et réglementaires, le système de rémunération en vigueur au sein de l'intercommunale est le suivant :

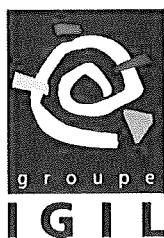
- Le personnel ouvrier et employé est rémunéré selon le barème propre aux intercommunales.
- Depuis la dernière modification statutaire, le Conseil d'administration est compétent pour fixer la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante locale.

Les rémunérations visent à rétribuer les collaborateurs du travail fourni et des responsabilités assumées. Elles doivent être suffisamment attractives pour permettre à l'intercommunale de s'adjoindre de collaborateurs de qualité.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'indemnités de départ autres que les montants légalement dus.

Fait à Liège, le 12 mai 2022.

**Le Comité de rémunération,**



## RAPPORT ANNUEL DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe au rapport de gestion du Conseil d'administration

**EXERCICE 2021**  
(ART. L6421-1 CDLD)

En réponse aux exigences de l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), le Conseil d'administration arrête le présent rapport de rémunération relatif à l'exercice 2021.

Il constitue une annexe au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Le présent rapport reprend :

- I. Concernant les membres des organes de gestion :
  - a. La justification des montants accordés
  - b. Le relevé annuel individuel
    - des rémunérations perçues
    - des présences au cours de l'exercice
  - c. Des mandats « dérivés » éventuels et de leur rémunération
- II. Concernant le fonctionnaire dirigeant local et les fonctions de direction
  - a. Le relevé annuel
    - de la rémunération perçue au cours de l'exercice
    - des mandats « dérivés » éventuels et de leur rémunération

**I. Membres des organes de gestion : Président, Vice-président, administrateurs ou membre d'un organe restreint de gestion.**

### **a. Justification des montants accordés**

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de nos statuts, l'intercommunale compte à ce jour les organes de gestion suivant : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et le Comité d'audit.

Les mandats exercés au sein de l'Assemblée générale et du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit.

Les administrateurs et le(s) membre(s) du Comité d'audit ont perçu par séance à laquelle ils ont participé un jeton de présence de 127,50 € brut de janvier à septembre 2021 et de 130,05 € brut à partir d'octobre, soit le plafond prévu par le CDLD.

Le Président et Vice-président perçoivent une indemnité de fonction dont le montant a été fixé par l'Assemblée générale le 21 septembre 2020 de l'I.G.I.L. À ce jour, le montant brut de ces indemnités est le suivant :

Rémunération du Président	9.462 €/an	788,50 €/mois
Rémunération du Vice-président	6.308,16 €/an	525,68 €/mois

Pour le calcul de ces rémunérations, et tel que prévu par le Code de la Démocratie Locale, les chiffres retenus au 31/12/20 pour les trois critères du calcul sont :

- Population : 216.531 (Ville de Liège et Commune de Chaudfontaine)
- Chiffre d'affaires : 450.350 €
- Nombre d'équivalent temps plein travaillant au sein de l'intercommunale : 19,8 ETP

**b. Relevé annuel individuel des rémunérations et des présences :**

Noms	Prénoms	Mandats	Durée	Présences	Rémunérations
HUPKENS	Jean-Pierre	Président	En cours	11/11	8.960,67 €
RADERMECKER	Laurent	Vice-président	En cours	10/11	5.495,98 €
YERNA	Maggy	Administrateur	En cours	7/11	1.027,65 €
EL HASNAOUI	Sarah	Administrateur	En cours	8/11	1.152,60 €
LAMBERT	Marie-Claire	Administrateur	En cours	11/11	1.537,65 €
CHANE – ALUNE	Éléna	Administrateur	En cours	8/11	1.152,60 €

**c. Relevé annuel des mandats dérivés liés à la fonction détenus dans les organismes dans lesquels l'I.G.I.L. a une participation et leur rémunération éventuelle :**

- HUPKENS Jean-Pierre : Président de Liège Expo, non rémunéré
- RADERMECKER Laurent : Vice-président de Liège Expo, non rémunéré
- YERNA Maggy : Administrateur de Liège Expo, non rémunéré
- EL HASNAOUI Sarah : Administrateur de Liège Expo, non rémunéré
- LAMBERT Marie-Claire : Administrateur de Liège Expo, non rémunéré
- CHANE-ALUNE Éléna : Administrateur de Liège Expo, non rémunéré

**II. Informations relatives aux rémunérations du titulaire de la fonction dirigeante locale et des fonctions de direction**

Sont exclus du montant total brut des rémunérations et avantages de toutes natures pour l'ensemble des titulaires de fonction de direction, pour autant que les règles fiscales soient correctement appliquées, les avantages en toute nature découlant de l'utilisation privée d'outils de travail (téléphone portable, ordinateur portable, ...) en ce compris l'éventuelle voiture mise à disposition, (conformément à l'annexe 4 du CDLD). Le montant n'évolue qu'en raison de l'index et d'augmentations barémiques.

**a. Relevé annuel individuel des rémunérations :**

Fonction	Rémunération annuelle brute
Directrice, Fonctionnaire dirigeant local	87.924,45 €
Directeur (Dpts. Commercial et Technique)	110.579,83 €

**b. Relevé annuel des mandats détenus dans les organismes dans lesquels l'I.G.I.L. a une participation et leur rémunération éventuelle :**

NEANT



## 1. Le Bilan

L'actif du bilan comparé 2021/2020 se présente, en synthèse comme suit :

<u>ACTIF</u>	<b>31-12-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>Variation</b>
I.I. et I.C.	5.484.485	4.770.352	714.133
Immobilisations financières	3.184.782	3.206.483	-21.701
Créances long terme	30.063.254	27.712.234	2.351.020
Créances à un an au plus	10.255.599	1.199.633	9.055.966
Valeurs disponibles	7.762.405	13.125.479	-5.363.074
Comptes de régularisation	74.507	104.149	-29.642
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>56.825.031</b>	<b>50.118.330</b>	<b>6.706.701</b>

Points importants sur l'actif du bilan :

- Les travaux de remplacement de deux ascenseurs et la rénovation de la verrière du Grand Foyer du Palais des Congrès sont terminés. Ces investissements sont transférés en compte « Aménagement bâtiments » à hauteur de 537.000 €
- Les investissements relatifs au projet FEDER (nouvelle Halle) s'élèvent à 499.000 €
- Le matériel désaffecté ressort à 362.500 €, il s'agit principalement du matériel déclassé à la suite des inondations survenues en juillet 2021.
- Le rachat de 113 parts de Liège expo (détenue de 65% du capital) pour 1.400 € et réduction de valeur sur la filiale Liège Expo pour 23.100 €
- La comptabilisation du subside Ville de Liège « Politique intégrée » à recevoir (3.000.000 €)
- L'avance de trésorerie faite à la Ville de Liège dans le cadre de la convention relative à l'octroi d'avances de trésorerie (9.120.000 €)

Le passif du bilan comparé 2021/2020 se présente, en synthèse comme suit :

<u>PASSIF</u>	<b>31-12-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>Variation</b>
Apport	10.074.099	7.074.099	3.000.000
Prime d'émission	2.647.967	2.647.967	0
Réserves	6.830.536	6.830.536	0
Résultat reporté	2.284.637	2.035.633	249.004
Subsides en capital	24.810.310	22.560.310	2.250.000
Provisions & impôts différés	8.270.103	7.520.103	750.000
Dettes à un an au plus	1.902.475	1.410.997	491.478
Comptes de régularisation	4.904	38.685	-33.781
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>56.825.031</b>	<b>50.118.330</b>	<b>6.706.701</b>



Les fonds propres (46.647.549 €), soit 82% du bilan, sont en hausse de par l'effet des facteurs suivants :

- L'imputation du bénéfice 2021 (249.004 €)
- L'entrée dans le capital de la Province de Liège (3.000.000 €)
- La comptabilisation du subside de la Ville de Liège « Politique intégrée » en subside en capital (2.250.000 €)

Les provisions reprennent la partie impôts différés sur les subsides en capital, soit 750.000 € supplémentaire du subside de la Ville de Liège « Politique intégrée ».

Les dettes à court terme reprennent :

- Les dettes fournisseurs à payer à fin 2021 (232.000 €, contre 159.000 € à fin 2020)
- Les acomptes reçus sur les manifestations à venir (21.000 €)
- Les redressements d'impôts 2018 (revenus 2017) pour 888.000 € et 2019 (revenus 2018) pour 24.000 € ;
- L'impôt à récupérer exercice 2021 (revenus 2020) (-20.000 €)
- La provision pour pécules de vacances pour 104.000 €
- Les autres dettes de 653.000 € se composent du trop-perçu de la Ville de Liège de 625.000 € et du subside APE à rembourser de 27.000 €

## 2. Le compte de résultats

Le compte de résultats se dresse, en synthèse, comme suit :

<u>LIBELLES</u>	<b>31-12-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>ECART</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1.948.879</b>	<b>1.599.482</b>	<b>349.397</b>
Chiffres d'affaires	410.780	450.350	-39.570
Autres produits d'exploitation	1.533.949	870.921	663.028
Produits d'exploitation non récurr.	4.149	278.211	-274.062
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-1.651.518</b>	<b>-2.221.474</b>	<b>363.158</b>
Services et biens divers	-561.034	-796.037	235.003
Rémunérations & charges sociales	-832.622	-833.467	845
Amortissements	-181.566	-194.330	12.764
Réductions de valeur	7.752	-14.482	22.234
Autres charges d'exploitation	-73.610	-66.102	-7.508
Charges d'exploitations non récurr.	-10.438	-317.056	306.618
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>297.361</b>	<b>-621.992</b>	<b>712.555</b>
Produits financiers	29.683	36.202	-6.519
Charges financières	-77.296	-266	-77.030
<b>Résultat financier</b>	<b>-47.613</b>	<b>35.936</b>	<b>-83.549</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>249.748</b>	<b>-586.056</b>	<b>835.804</b>
Impôts	-744	-24.078	23.334
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>249.004</b>	<b>-610.134</b>	<b>859.138</b>



Le compte de résultats 2021 débouche sur bénéfice de 249.004 € contre une perte de 610.134 € en 2020.

### Éléments significatifs sur le résultat 2021

- La cotisation de la Ville de Liège s'élève à 1.250.000 € contre 625.000 € l'année précédente
- L'I.G.I.L. a perçu un canon variable de 58.000 € pour l'année 2021
- Produits financiers : produits des actifs circulants (18.300 €) et reprise de réduction de valeur sur actif circulant (11.000 €)
- Services et biens divers en recul de 235.000 € (30%) dû à la diminution de l'activité
- Charges salariales stables par rapport à 2020. 37% du personnel est en chômage temporaire durant l'année 2021.
- Précompte immobilier du Palais des Congrès estimé à 58.000 € pour 2021.
- Les charges financières non récurrentes reprennent la réduction de valeur sur immobilisations financières (23.100 €)

### Conclusion :

En conclusion, le Comité d'audit a pris connaissance des comptes annuels clos le 31 décembre 2021 et des conclusions de l'audit du Commissaire sur ces états financiers et n'a pas d'objection à formuler à l'organe d'administration.

#### **1. Suivi du processus d'élaboration financière de l'information financière**

Le budget 2022 a été réévalué en tenant compte de la fermeture du Palais des Congrès. Pour mémoire, à la suite des inondations de juillet 2021, le Palais des Congrès a été contraint de fermer ses portes le 10 octobre 2021.

#### **2. Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'I.G.I.L.**

Un audit externe fonctionnel et organisationnel a été réalisé. La planification et la mise en œuvre des recommandations sont prévues pour 2022.

#### **3. Suivi du contrôle légal des comptes annuels en ce compris des questions et recommandations formulées par le commissaire**

Le commissaire ne relève pas de faiblesses significatives de contrôle interne et conseil de suivre et de mettre en œuvre les recommandations du rapport externe fonctionnel et organisationnel.

#### **4. Examen et suivi de l'indépendance du Commissaire**

Il n'y a pas eu de fourniture de services complémentaires cette année.

Pour le Comité d'audit,

**Maggy YERNA**



## Rapport annuel d'évaluation du plan stratégique de l'I.G.I.L. 2020-2022

### ACTUALISATION 2022

#### I.1. Rappel des missions

Constituée le 22 novembre 1997, l'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (l'I.G.I.L.) est une société coopérative à responsabilité limitée qui gère les infrastructures du Palais des Congrès et des Halles des Foires de Liège. Ce passage à la structure « intercommunale » a entre autres permis de faire de celle-ci un réceptacle juridique autonome de subsides européens ou régionaux. Outre sa facette immobilière, l'I.G.I.L. est également en charge de l'exploitation du Palais des Congrès.

Le patrimoine immobilier de l'I.G.I.L. se compose ainsi du Palais des Congrès, de l'Hôtel van der Valk (concedé en emphytéose moyennant un canon annuel), ainsi que des futures Halles des Foires, logées dans la filiale Liege Expo. L'I.G.I.L. s'est en effet vue attribuer un subside FEDER pour la construction de nouvelles halles qui seront localisées « Cours des Marchandises » à Bressoux.

En avril 2021, la Province de Liège est entrée dans l'actionariat de l'I.G.I.L. Cet apport de capital contribue à la poursuite de nombreux chantiers de rénovation et de remise à niveau qui gravitent autour de l'intercommunale.

#### I.2. Perspectives

D'autres communes pourraient rejoindre l'I.G.I.L. et s'associer ainsi à son évolution.

#### I.3. Eléments susceptibles d'influencer les missions

##### ▪ LA CRISE SANITAIRE COVID-19

En mars 2020, les mesures prises par le Gouvernement fédéral ont contraint le Palais des Congrès à fermer ses portes et à cesser toute activité. Celui-ci a pu de nouveau accueillir certaines manifestations en janvier 2021 tout en respectant des mesures d'hygiène très strictes et un protocole mis en place en concertation avec les autorités (distanciation entre les personnes, désinfection des tables et des chaises, limitation du nombre de participants, ...). C'est ainsi que le Palais des Congrès a pu continuer à accueillir dans ses grands espaces les cours et examens organisés par l'Université de Liège, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, ce qui a permis d'atteindre un taux d'occupation non négligeable malgré un contexte difficile.

C'est seulement à partir de mai 2021 que l'allègement des mesures sanitaires a permis l'organisation d'un plus grand nombre d'événements tels que des spectacles de danse et des réunions, comptant jusqu'à 200 personnes maximum.

- **LES INONDATIONS DE JUILLET 2021 ET LA FERMETURE DU PALAIS DES CONGRES**

Alors que l'activité reprenait de l'élan avec des réservations en nette hausse, les inondations de juillet 2021 qui ont durement touché la Wallonie et plus particulièrement la Province de Liège ont stoppé net la reprise.

Les dégâts survenus au Palais des Congrès sont très importants, on a ainsi pu déplorer 50 centimètres d'eau sur tout le niveau -1, ce qui signifie que la zone comprenant le Foyer mosan, les 12 salles de sous-commission et le Bar des congressistes est totalement sinistrée. Les cabines haute tension ont également été impactées et mises à l'arrêt durant un certain temps. Dans la chaufferie, creusée dans le sol, le niveau de l'eau a atteint 2,5 mètres. Ne disposant plus d'électricité, les pompes du bâtiment ne pouvaient plus fonctionner et refouler l'eau qui est ainsi rentrée par des conduits d'évacuation et a envahi tout l'espace intérieur de la chaufferie.

Une météo clémente et la possibilité de permettre l'aération des Grands Foyers a somme toute permis de continuer à accueillir les examens de l'Université de Liège et de la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'à début octobre.

Les annulations en cascade - plus de 200 manifestations annulées courant août - ont cependant offert l'occasion de prolonger l'exposition immersive « De Monet à Kandinsky » qui s'est déroulée du 19 juin au 10 octobre 2021.

Cela étant, compte tenu des importants dégâts et plus particulièrement ceux constatés au niveau du système de chauffage et de la ventilation, rendant impossible l'exploitation des salles de congrès et de réunion, le Conseil d'Administration de l'IGIL a pris la décision le 16 septembre 2021 d'adopter une période de fermeture durant laquelle on s'attachera à requalifier le bâtiment et à réaliser les travaux de réparations nécessaires, et ce sur une période de plusieurs mois, laquelle sera déterminée par l'issue des différents marchés à lancer et l'avancement des travaux.

- **Impact sur les ressources humaines**

Tout comme ce fut le cas dans le contexte de la crise sanitaire « covid », l'I.G.I.L. a introduit auprès de l'ONEM une demande de mise en chômage temporaire pour cas de force majeure « inondations ». Celle-ci doit être renouvelée tous les 3 mois.

Depuis le 10 octobre 2021, 60% du personnel de l'I.G.I.L. est ainsi placé en chômage temporaire. Il s'agit pour l'essentiel du personnel technique, d'entretien et de manutention et commercial.

Le personnel des services administratifs et de direction continuent à assurer le fonctionnement de l'intercommunale.

- **Impact budgétaire**

Au 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires liée aux locations de salles et à la technique est stable par rapport à 2020, soit une diminution de l'ordre de 40% par rapport à une bonne année, telle que 2019.

Précisons que l'accueil de l'exposition « De Monet à Kandinsky » a permis de réaliser 22% du chiffre d'affaires en 2021 et que l'organisation de procès d'assises et d'examens par

l'Université de Liège et la Fédération Wallonie Bruxelles a permis de compenser partiellement la perte du chiffre d'affaires liée à l'absence de réunions de type colloques ou congrès.

La marge prise sur les prestations extérieures (telles que le vestiaire, les hôtes, les interprètes, ...) est quant à elle de nouveau quasiment nulle en 2021. Les commissions perçues par l'I.G.I.L. liées aux prestations des traiteurs sont également dérisoires.

#### ▪ **PROJET IMMOBILIER : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HALLE DES FOIRES**

Pour rappel, la construction d'une nouvelle Halle des Foires s'inscrit dans le cadre des fonds FEDER 2014-2020 au sein du Portefeuille de la Ville de Liège : « Ville en transition ». Le montant alloué dans ce cadre s'élève à 32.728.237,04 € dont 13.037.620 € (40%) à charge du FEDER et 16.417.792,84 € (50%) de la Wallonie. Les 10% restants, à savoir 3.272.823 € étant à charge de l'IGIL.

Le permis unique a été introduit en novembre 2020 et a été accordé en septembre 2021.

Le marché de travaux a quant à lui été lancé fin juin 2021 et les offres ont été réceptionnées début septembre.

Tant les conséquences de la crise sanitaire « covid » sur les prix des matières premières, dont notamment l'acier, que celles de la reprise de l'économie, ont eu un impact conséquent sur le montant des offres reçues, celles-ci dépassant les estimations et, dès lors, le budget disponible.

Face à cette réalité, des projections budgétaires ont été effectuées conduisant à fixer le supplément indispensable à la réalisation du projet et amenant ainsi l'enveloppe nécessaire à 45 m° €.

Une recherche de fonds supplémentaire est en cours afin de financer ce dépassement budgétaire.

Une autre conséquence de l'issue de ce marché est la constatation que le seuil autorisé par l'exemption aux règles des aides d'Etat de 30 millions d'euros a été dépassé. Le Conseil d'Administration a dès lors été contraint de prendre la décision de notifier l'aide d'Etat à la Commission Européenne. En cas de décision favorable de celle-ci, ce plafond pourrait alors être dépassé.

La procédure prendra de trois à six mois.

#### Perspectives

Dans l'attente de la réponse de la Commission Européenne, le projet peut poursuivre sa trajectoire de mise en œuvre.

L'analyse des offres et les procédures de marchés suivent leurs cours.

Nous espérons pouvoir notifier certains lots en 2022 et alors commencer les travaux.

## ▪ LE PALAIS DES CONGRES - LA RENOVATION DE L'OUTIL ECONOMIQUE

Plus que jamais, le développement de l'intercommunale ne pourra pas se faire sans un passage obligé par la rénovation de l'outil et une remise à niveau de l'infrastructure existante. Cette nécessité est d'autant plus criante à la suite des inondations puisque d'importants travaux supplémentaires doivent être réalisés dans un délai court et cadencé par les multiples marchés publics à lancer. Le plan d'investissement a été adapté en ce sens.

Il s'agit pour l'essentiel :

### ✓ La réfection des parkings et des abords immédiats

L'attribution du marché est prévue comme annoncé en 2021. Cependant, la forte hausse des prix des matières premières et une conjoncture instable, constatées depuis plusieurs mois, ont eu un impact conséquent sur le montant des offres, dépassant largement les estimations budgétaires du bureau d'étude et ayant pour conséquence un allongement de la durée de la procédure d'attribution et des montants qui devront être alloués au chantier.

### ✓ Le remplacement du système de chauffage et de refroidissement d'air du bâtiment

L'étude préliminaire est terminée. Les travaux seront réalisés en 2022 et conditionneront la réouverture du bâtiment.

### ✓ La rénovation de la zone sanitaire et vestiaire du Grand Hall

L'avant-projet a été adopté. Les travaux seront réalisés en 2022.

### ✓ La rénovation du Foyer Mosan, des 12 salles de sous-commission et du Bar des congressistes

Ces travaux imprévus, directement liés aux inondations de juillet, seront réalisés en 2022.

### ✓ La mise en conformité aux normes incendie

L'étude technique est terminée. Le marché de travaux pourra être lancé en 2022.

## ▪ RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

### - Les préoccupations environnementales

La mise en place d'une citerne à eau de pluie et l'installation de panneaux photovoltaïques, tels qu'annoncés dans le plan stratégique 2020-2022, restent des priorités.

### - Le bien-être et la sécurité au travail

L'I.G.I.L. a poursuivi la mise en place de dispositifs permettant d'appliquer les mesures d'hygiène et de distanciation sociale au sein de l'entreprise et dans les espaces de bureaux.

## - La formation

Malgré les circonstances sanitaires, tout a été mis en œuvre pour maintenir le programme de formation ou de remise à niveau du personnel.

Les formations ayant pu être suivies en 2021 sont les suivantes :

- Administration : Formations en marchés publics
- Comptabilité : TVA et impôts des sociétés

## INVESTISSEMENTS 2021-2022

### ▪ Au Palais des Congrès

#### **BATIMENT**

- Travaux de rénovation de la grande verrière (réalisé)
- Réfection du parking et des abords (en cours)
- Remplacement de deux ascenseurs (accès Pas perdus, Grand Foyer, salles mosanes) (reporté après 2022)
- Mise en conformité incendie (étude terminée – phase travaux 2022)
- Rénovation zone vestiaire sanitaire grand hall (étude terminée – phase travaux 2022)
- Remplacement du système de chauffage et de refroidissement d'air du bâtiment (Etude préliminaire terminée)
- Remplacement décharge sanitaire grand hall (2022)
- Remplacement huisserie sièges salle Rogier (2022)
- Remplacement housses sièges salles Elisabeth et Europe (2022)

#### Impact inondations :

- Remplacement du système de chauffage et de refroidissement d'air du bâtiment (marché de désignation du bureau d'étude en cours - phase travaux 2022)
- Rénovation du Foyer mosan, des 10 salles mosanes et du Bar des Congressistes (2022)

#### **MOBILIER ET MATERIEL**

- Projecteur DLP Salle de l'Europe (réalisé)
- 5 PC pour présentation PowerPoint dans les salles (réalisé)
- 3 PC pour les bureaux (en cours)
- Signalisation intérieure numérique et connectée dans les salles mosanes, Simenon et Grétry et hall d'accueil (étude en cours)

#### Impact inondations :

- Mobilier et matériel technique divers (2022)

### ▪ Aux Halles des Foires

Certaines dépenses liées au futur bâtiment sont budgétisées pour 2022.

#### **I.4. Influences au niveau des objectifs qualitatifs et quantitatifs**

##### **▪ Au Palais des Congrès**

Tendre à la réalisation d'un chiffre d'affaires, bien que réduit, restera une priorité pour l'année 2022. Notons que l'inévitable perte de chiffre d'affaires liée à la fermeture du bâtiment sera en partie compensée par la diminution de certaines charges, dont les dépenses en énergie et les charges salariales.

Dans le cas d'une reprise normale de la location des salles pour la rentrée 2022, la perte du chiffre d'affaires liée aux inondations sur l'exercice est estimée à 700.000 €.

En termes d'objectifs qualitatifs, il s'agira surtout de pouvoir offrir aux utilisateurs du Palais des Congrès de Liège un outil revalorisé et dès lors permettre à nouveau des organisations dans des conditions optimales afin de se repositionner sur la scène MICE, tant au niveau national qu'international.

Quant aux chiffres des commissions perçues par l'IGIL sur les prestations extérieures ainsi que les commissions liées aux prestations des traiteurs, celles-ci seront impactées de la même manière par la fermeture et pourront à nouveau être perçues dès la reprise de l'activité.

##### Les locations de salles

Relevons avant tout, malgré deux crises successives, une réelle volonté des clients de maintenir l'organisation de leurs manifestations au Palais des Congrès dans les années à venir.

Cependant, Il faut quand même déplorer 7 congrès internationaux et 4 congrès belges annulés sur la période allant de septembre 2021 à août 2022. A l'heure actuelle, seul un congrès belge a pu être reporté (journée de gérontologie).

Dans l'attente de la réouverture, une bonne collaboration avec l'hôtel Van der Valk ou d'autres acteurs du secteur, tel que le Blue Point permet de trouver des solutions de repli pour certains de nos clients, principalement ceux qui ne dépassent pas les 250 participants.

En l'absence actuelle de Halles des Foires et grâce à la synergie entre les deux structures, deux salons « grand public » (le salon des étudiants « SIEP » et le salon « Babydays ») pourront être accueillis au Palais des Congrès fin 2022 et début 2023.

Soulignons enfin que de nombreux salons ont pu être reportés avec des options pour fin 2022 et 2023. Citons par exemple le salon du mariage, le salon de l'Emploi, Planet Zen, Hoppy Days (salon de la bière), le salon AGAP (pierres précieuses), le salon des séniors, ...

##### Les locations de bureaux

En 2021, la location des bureaux est restée stable, soit 607 m<sup>2</sup> loués répartis sur 7 locataires.

Grâce au travail effectué par l'équipe technique de l'IGIL à la suite des inondations, le chauffage dédié aux bureaux a pu être remis en marche. Les locataires peuvent donc continuer à occuper les espaces sans être impactés par la situation.

La fermeture actuelle sera propice à la remise à neuf les bureaux inoccupés afin de les mettre sur le marché des locations en 2022, soit tendre à une occupation globale de 750 m<sup>2</sup>.

- **Aux Halles des Foires**

### **Les produits propres**

LIEGE EXPO était organisatrice des salons VERT BLEU SOLEIL, JARDI'N EXPO et HABITAT.

Ces salons n'ont pas eu lieu en 2021, les Halles des Foires situées à Coronmeuse ayant été démolies afin de faire place aux travaux de construction du nouvel éco-quartier.

### **Moyens humains**

La crise sanitaire « covid », conjuguée à la démolition des halles, a entraîné un effectif ramené de 11 à 2 unités. Le personnel en place se consacre exclusivement au projet de construction des nouvelles Halles des Foires.

L'effectif sera encore amené à évoluer en 2022.

## I.5. Prévisions financières pour 2022

<b>RECETTES</b>	
<b>RECETTES LOCATIONS PERMANENTES DES LOCAUX :</b>	<b>87.500,00 €</b>
<b>RECETTES LOCATIONS SALLES ET TECHNIQUE :</b>	<b>220.000,00 €</b>
<b>FOURNITURES ET SERVICES :</b>	<b>40.000,00 €</b>
<b>COTISATION :</b>	<b>1.250.000,00 €</b>
<b>CANON :</b>	<b>146.000,00 €</b>
<b>CANON VARIABLE</b>	<b>100.000,00 €</b>
<b>SUBSIDES A.P.E. :</b>	<b>31.000,00 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS ACCESSOIRES :</b>	<b>10.000,00 €</b>
<b>PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>8.000,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1.892.500,00 €</b>

<b>DEPENSES</b>
-----------------

---

<b>PERSONNEL :</b>	730.000,00 €
--------------------	--------------

---

<b>ADMINISTRATEURS - PERSONNEL INTERIMAIRE :</b>	24.000,00 €
--	-------------

---

<b>BIENS ET SERVICES DIVERS :</b>	250.000,00 €
Entretiens et réparations liés aux bâtiments	
Matériel, mobilier et véhicules	

---

<b>FOURNITURES A L'ENTREPRISE :</b>	100.000,00 €
Energies, communications, ...	

---

<b>RETRIBUTIONS DE TIERS :</b>	555.000,00 €
Bureaux d'études, assurances, honoraires, services refacturés aux clients	

---

<b>FRAIS DE SALONS, PUBLICITE ET PROMOTION :</b>	5.000,00 €
--	------------

---

<b>AUTRES CHARGES :</b>	
Taxes, impôts directs et TVA non-déductible	25.000,00 €
Dotations aux amortissements	561.200,00 €

---

<b>CHARGES FINANCIERES :</b>	8.000,00 €
------------------------------	------------

---

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2.258.200,00 €</b>
---------------------------	-----------------------

Résultat :	-365.700,00 €
------------	---------------

Prélèvement sur la réserve pour investissements :	Prélèvement:	365.700,00 €
---	--------------	--------------